

Saint-Privat de Vallongue

Lozère, Occitanie

(230 habitants, 2387 ha, catégorie « villages »)

Éléments de contexte sur la collectivité

Saint-Privat de Vallongue est une commune rurale faisant partie de la [Communauté de commune des Cévennes au Mont Lozère](#). Constituée de hameaux, elle est située le long de la RD 106, entre Alès et Florac. La forêt couvre 86% de son territoire du haut en bas de deux versants océanique et méditerranéen. Cette double-exposition et ces dénivelés participent de sa richesse au niveau de la faune et de la flore. Un tiers du territoire est dans la zone cœur du [Parc national des Cévennes](#) (PNC) et la totalité du territoire est inclus dans le classement au patrimoine mondial de l'humanité au titre de l'agropastoralisme. Dans le cadre de son adhésion à la charte du Parc, la commune a renouvelé fin 2017 sa convention triennale en choisissant l'intégralité des partenariats possibles entre PNC et commune dans le cadre de la charte.

La commune est adhérente du [Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles](#) (SMHVC), structure intercommunale animatrice de contrats Natura2000 et des démarches Agenda21, réserve de biosphère, label rivière sauvage mais aussi du dispositif TEPCV intercommunal.

L'agriculture constitue une part importante de l'activité avec 313 ha. Si les espaces verts gérés par la commune ne représentent que de 0,53 ha, le réseau de voirie et d'eau potable géré par la commune est long de 54 km...

La superficie urbaine est très résiduelle car elle ne représente que 10 ha, soit moins de 1% de la surface globale du territoire : la commune n'a pas, à proprement parler, de village. Elle est constituée d'un ensemble de petits hameaux très

dispersés. De ce fait, même s'il y a une carte communale, il y a très peu de constructions nouvelles. La majorité des travaux immobiliers concernent l'agrandissement et la restauration des vieux mas cévenols. La surface urbaine est restée stable en dépit de l'existence d'une zone artisanale désertée pour le moment car située en zone blanche.

La tendance démographique suit une baisse sensible liée à une population vieillissante qui ne s'est pas renouvelée suffisamment.

Cette situation résulte par ailleurs d'une quasi absence d'entreprises, mis à part quelques artisans.

Les jeunes à la recherche d'emplois ont, pour la majorité d'entre eux, migré vers les villes les plus proches.

La population estivale double avec l'occupation des résidences secondaires qui représentent 70% des habitations, et la fréquentation touristique (village-vacances communal géré en régie et chambres d'hôtes) est d'environ 600 personnes/an.



Figure 1. Les hameaux de Saint-Privat de Vallongue
© Gilles Lecuir



Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Dans un contexte où aucune évolution de la surface urbaine n'est attendue, le village de Saint-Privat de Vallongue oriente sa politique entièrement en faveur de la biodiversité. L'objectif est de connaître et d'évaluer la biodiversité locale, afin de savoir comment la gérer, la faire vivre et en vivre, dans un contexte d'évolution et de changement climatique rapide. Il s'agit très clairement d'en faire une vitrine, en faire profiter les urbains : l'activité du village est axée autour de l'écotourisme et de la protection de la biodiversité.

Le village de vacances « Les haut de Saint-Privat » est un ensemble communal de 30 gites avec une piscine, point de départ pour faire découvrir aux touristes la biodiversité du territoire et ses paysages dans le cadre de sorties guidées ou non. Plusieurs des habitants de la commune ont aussi gîte touristique.

La commune s'est déclarée par ailleurs « Commune sans OGM », après consultation et avis unanime des cinq exploitants agricoles du

territoire. Elle exonère de taxes sur le foncier non bâti les exploitations agricoles qui font le choix de l'agriculture biologique.

La restauration scolaire (35 à 40 repas/jour) est mutualisée avec une commune voisine, et est labellisée Nature & Progrès depuis 2017 (100% bio, local autant que possible). Le coût du passage au 100 % bio (de 3,30 € à 4,05 €/repas) est pris en charge par la commune afin de ne pas impacter le budget des familles.



Figure 2. Un tiers de la commune est située en zone de protection du Parc national des Cévennes
© Gilles Lecuir



ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMARCHES DE PLANIFICATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Dépollution lumineuse, réduction des éclairages publics, réserve du ciel étoilé

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« La commune s'est engagée, au titre de la transition énergétique, à réduire la pollution lumineuse et à réaliser des économies d'énergie substantielles pour réduire l'empreinte carbone.

Au-delà de cet objectif, il est souhaité rendre à la vie nocturne des espaces, entre ciel et terre, libres de toute pollution lumineuse et construire une plateforme d'observation du ciel.

Pour ce faire, plusieurs types d'actions ont été mises en place :

- information et sensibilisation des habitants de la commune aux enjeux de la dépollution lumineuse, afin de faire évoluer les mentalités ;
- sensibilisation sur le terrain avec le concours du Parc national des Cévennes et de l'ALEPE, par l'installation de pièges lumineux, pour montrer les troubles du comportement générés par la lumière artificielle la nuit chez les insectes nocturnes ;
- Séances d'observation et d'identification des chauves-souris en zones éclairées et non éclairées ;
- participation de la commune au jour de la nuit le 14 octobre 2017 avec la présence des enfants de la commune ;
- mise en place de plateforme artificielle dans les arbres pour écouter les bruits de la nuit et observer le ciel dans le cadre d'une extinction totale des éclairages publics ;

- mise en place d'une plate-forme d'observation du ciel en ligne de crête, à 800 mètres d'altitude, au-dessus du village de vacances ;
- réduction des temps d'éclairage ;
- utilisation de peinture photoluminescente pour baliser certains chemins et allées.

Aujourd'hui, les résultats sont là. La population locale est plus sensible aux enjeux environnementaux. De même, les vacanciers citadins viennent de plus en plus nombreux et sont demandeurs de ce tourisme vert, notamment les familles.

De plus, on constate une diminution des concentrations d'insectes dans les zones moins éclairées et les cervidés ont tendance à se rapprocher des zones qui ne sont plus éclairées. »



Figure 3. Opération ciel étoilé en Cévennes © Parc national des Cévennes

Complément des évaluateurs

Le Parc national des Cévennes (PNC), en partenariat avec les deux syndicats d'électricité de la Lozère, a mobilisé des fonds structurels européens (FEDER, gérés par la région Occitanie) pour soutenir des projets communaux de modernisation de l'éclairage. Saint-Privat de Vallongue a candidaté à ce programme et son projet a été jugé éligible. Le dossier de demande de subvention, qui permettra ces travaux, a été déposé par le Syndicat d'électricité et sa notification finale est attendue pour la fin de l'année.

Ce projet de « dépollution lumineuse » par réduction des éclairages publics existants comprend la dépose de lampadaires - dont l'ensemble de ceux du village-vacances, où ne seront conservées que les lanternes basses, avec une extinction à 23h.

En complément de la suppression et de la limitation de l'éclairage public, la commune a mis à profit un incendie récent du boisement de pins, sur la crête juste au-dessus du village-vacances : elle a créé un site d'observation du ciel en supprimant les pins et en installant des bancs et une plate-forme rustique pour poser longues-vues et télescopes. Accessible en 5mn par un sentier à travers la châtaigneraie, il doit permettre aux vacanciers, en l'absence de pollution lumineuse, de découvrir la voûte céleste, invisible des zones urbaines. Cette action s'inscrit dans le cadre de la candidature du Parc national des Cévennes au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), label obtenu le 13 août 2018. La journée, ce même site servira à l'observation des rapaces.



Figure 4. Eclairage public du village-vacances municipal © Gilles Lecuir



Figure 5. Sentier à travers la châtaigneraie au-dessus du village-vacances © Gilles Lecuir



Figure 6. Aire d'observation des rapaces et du ciel étoilé en cours d'aménagement © Gilles Lecuir

ACTION PRESENTÉE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITÉ LOCALE : GESTION ET SUIVI** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Le but de cette action visait la suppression de tout produit phytosanitaire et pesticide afin de mieux protéger la biodiversité du territoire et supprimer progressivement l'impact résiduel des traitements antérieurs. Le projet a été fait à partir d'un budget de 4 500 € subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et avec l'aide technique d'un bureau d'études.

Dans le cadre de cette suppression, sont éliminés les risques liés aux infiltrations et ruissellements. Il a également fallu déterminer quelles étaient les bonnes pratiques à mettre en œuvre et les matériels à acquérir pour les maîtriser.

En 2018 un plan de fauche a été mis en place pour l'entretien des bas-côtés de la voirie communale, du cimetière et du village de vacances.

Les matériels utilisés ont évolué : coupe herbes antiprojection électrique (batterie de longue durée), traitement thermique des jeunes repousses au printemps, plus particulièrement les murs en pierres sèches.

Un travail de sensibilisation a été réalisé auprès des habitants au sujet des produits phytosanitaires et pesticides, avec notamment l'animation d'un jardin pédagogique de permaculture pour limiter les interventions grâce

au paillage, et initier les enfants de l'école à ces bonnes pratiques.

L'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires et autres intrants chimiques a permis de diminuer les zones de pollution. La gestion écologique s'est faite à travers :

- un débroussaillage sélectif manuel pour privilégier certaines espèces dont la bruyère,
- intervention d'un troupeau de brebis pour limiter le fauchage mécanique,
- passage de l'épareuse après floraison pour faciliter la pollinisation et la protection de la biodiversité. »



Figure 7. Village-vacances les Hauts de Saint-Privat
@Saint Privat de Vallongue

Complément des évaluateurs

Le plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles a permis à la commune de passer d'un usage habituel des herbicides à zéro pesticide total en moins de deux ans. Elle démontre ainsi que la transition des pratiques n'est pas réservée aux grandes villes.

Au-delà de la question des pesticides, la gestion en accord avec les cycles du vivant est devenue le principe général. Les arbres morts sont conservés après mise en sécurité si nécessaire. L'acquisition d'un réciprocatrice électrique silencieux permet désormais de faucher la prairie du cimetière et les entre-tombes en juillet-août, pendant la période touristique, alors qu'il fallait le faire beaucoup plus tôt avant pour éviter de gêner les résidents du village-vacance. Le matériel est aussi sans danger pour les pieds d'arbres et l'absence de projections permet le débroussaillage de zones en graviers (par exemple le stationnement sur la place de la mairie) auparavant désherbées

chimiquement.

La commune n'utilise plus de sel de déneigement sur la voirie (dont l'impact est très fort notamment sur les populations d'Ecrevisses à pattes blanches) mais de la pouzzolane. Moins cher que le sel, ce gravier de roche volcanique permet de maintenir une adhérence correcte tout en incitant les conducteurs à la prudence.



Figure 8. Le cimetière © Gilles Lecuir



Figure 9. Stationnement place de la mairie © Gilles Lecuir



Figure 10. Entretien des bords de chemin © Gilles Lecuir



Figure 11. Bords de route © Gilles Lecuir



Figure 12. Pouzzolane pour traitement de la voirie en période de neige © Gilles Lecuir

AUTRES ACTIONS DE GESTION OU SUIVI DE LA BIODIVERSITE LOCALE EN LIEN AVEC LE THEME « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Préservation et restauration des châtaigneraies

La châtaigneraie communale de Saint-Privat de Vallongue est l'un des Espaces naturels sensibles (ENS) prioritaires de Lozère. D'une superficie de 9 hectares, définie et suivie par le [Conseil départemental](#), ce boisement témoigne de l'aménagement des vallées cévenoles pour la châtaigneraie au Moyen-Âge. La commune en est propriétaire, assure l'entretien des sous-bois et a fait une demande de délégation communale et d'extension de l'ENS.

La colonisation des châtaigneraies par les pins, leur fermeture faute d'exploitation en verger (pour les fruits) ou en futaie (pour le bois) et l'absence d'entretien des murets de pierres sèches et bâti (clèdes) sont les principales causes de disparition de ces milieux remarquables, tant

du point de vue patrimonial historique et paysager, qu'en matière de faune et de flore associées.



Figure 13. Chataigneraie futaie © Gilles Lecuir



Figure 14. Chataigneraie colonisée par les pins
© Gilles Lecuir



Figure 15. Chataigneraie fruitière privée © Gilles Lecuir

Agro-pastoralisme

L'agropastoralisme façonne depuis des millénaires les paysages et la biodiversité des Cévennes. Du fait de la mécanisation et de la déprise rurale, certaines pratiques font rapidement évoluer son impact sur l'environnement. Le Parc national (PNC) travaille avec les exploitants agricoles situés en zone de protection sur la commune, éleveurs ovins essentiellement. Elle assure un accompagnement technique, réglementaire et financier via des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). La commune est partie prenante de ces MAEC par la mise à disposition de propriétés communales à pâturer.

Ces MAEC portent sur les pratiques sur l'exploitation (pas de nouveau labour, zéro herbicide, aménagements spécifiques...) et sur les parcours de pâturage, de manière à contribuer au maintien d'une mosaïque d'habitats d'étape avant la forêt (prairie, landes silicicole, landes à callune ou bruyère). L'objectif est de concilier les objectifs de conservation et la rentabilité agronomique.

La Parc assure aussi la valorisation et la promotion des produits issus de l'agriculture via sa marque Esprit Parc national. La commune est d'ailleurs candidate à l'obtention de la marque Esprit Parc national pour son village-vacances au titre de l'offre touristique.



Figure 16. Le Parc national des Cévennes anime le dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques © Gilles Lecuir



Figure 17. Maraîcher Nature & Progrès à Saint-Privat de Vallongue © Gilles Lecuir



Figure 18. Esprit Parc national, la marque développée par le Parc national des Cévennes pour la valorisation des produits locaux. © Gilles Lecuir

Programme LIFE GypConnect

Le programme GypConnect (financé par le dispositif européen LIFE) vise à reconnecter les populations alpines et pyrénéennes de Gypaètes barbus, les massifs cévenols pouvant jouer un rôle important de rencontre et de brassage génétique entre ces deux populations. Dans ce cadre et en mobilisant une MAEC, une placette d'équarrissage naturel par les oiseaux nécrophages (gypaètes, vautours moines et fauves, percnoptères) a été installée en 2015 par le Parc national des Cévennes sur l'exploitation d'un des éleveurs de la commune. Un service utile à l'éleveur qui peut y déposer ses brebis ou agneaux morts, dont les vautours les débarrasseront en quelques heures (à noter, les

délais de récupération des carcasses par les entreprises d'équarrissage industriel sont bien souvent supérieurs aux 24 heures légales et il faut souvent patienter en été 4 à 5 jours avant d'être débarrassé d'un cadavre d'animal).

La placette est un enclos de 15x30 m placé à un endroit stratégique, en milieu ouvert éloigné des maisons et cours d'eau.

Pour en savoir plus : [émission de radio](#) avec Richard Reverger, exploitant agricole à Saint-Privat de Vallongue et un [article de presse](#).

ACTION PRESENTEE DANS LE CHAPITRE « **BIODIVERSITE ET CITOYENNETE** » ET EN LIEN AVEC LE THEME 2018 « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Atlas de la biodiversité communale

Extrait du dossier fourni par la collectivité

« Retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'AFB, cette démarche collective a pour objectif d'amener les habitants à s'approprier, préserver et valoriser la biodiversité de leur territoire. Au-delà de l'acquisition et du partage des connaissances, l'enjeu est que chacun devienne acteur de la préservation de la biodiversité au quotidien. Ainsi, la gouvernance est assurée par un comité de suivi composé d'élus, d'enseignants, agriculteurs, associations et partenaires techniques.

Des documents cartographiques (occupation du sol, trame verte et bleue, synthèse des enjeux écologiques) et un plan d'action communal serviront d'outils à cet engagement collectif et individuel.

Ce projet commencé en janvier 2017 comprend jusqu'en 2019 :

- mise en place d'une gouvernance locale (comité de suivi) ;
- acquisition de connaissances et sensibilisation ;
- 7 inventaires participatifs, 4 inventaires experts et 6 animations grand public ;
- animations scolaires (réalisation d'un coin nature, de protocoles de sciences participatives, pose de nichoirs sur l'ENS...) et dotation d'appareils photos pour l'école ;
- inventaire photographique alimentant une base de données communale d'images naturalistes ;

- réalisation d'un diaporama projeté sur grand écran lors des marchés, événements et au village de vacances ;
- projet d'exposition photos ;
- projet d'aménagements en faveur de la biodiversité au sein de l'espace sensible avec le département de la Lozère.

Aujourd'hui, on constate déjà une amélioration de la connaissance. En 2017 le nombre d'espèces connues sur la commune a augmenté de 105 pour la faune (soit + 70 %) et 158 pour la flore (soit +57 %). Mais les impacts principaux découleront en particulier du plan d'action qui sera défini au cours des 18 mois à venir. »



Figure 19. Réalisation de l'ABC © Saint-Privat de Vallongue

Complément des évaluateurs

L'ABC de Saint-Privat de Vallongue s'inscrit dans un projet intercommunal porté par le Parc national des Cévennes (PNC), lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'Agence française de la biodiversité (AFB). La commune est financée par l'AFB et accompagnée par le PNC qui réalise certains inventaires tandis que d'autres sont réalisés par l'Association lozérienne d'étude et de protection de l'Environnement (ALEPE) ou par l'Office pour les Insectes et leur Environnement (Opie).

La RD106, voie routière 2x1 voies comportant de nombreux passages sous voirie pour l'écoulement des ruisseaux intermittents, n'est pas perçue comme jouant un rôle fragmentant fort. La rivière ne présente pas d'obstacles à l'écoulement. Aussi, les études prévues ne comprennent-elles pas de volet spécifique sur la fragmentation et les obstacles aux continuités.

La collectivité s'est donnée pour objectif de finaliser son atlas communal de la biodiversité au cours du deuxième semestre 2019. L'année 2018 est consacrée à la poursuite des inventaires commencés en 2017. L'action vise, au-delà de la protection des espèces et des habitats naturels, à suivre les évolutions relatives aux changements climatiques.



Figure 20. Mare et hôtel à insectes, Saint-Privat de Vallongues © Gilles Lecuir

Un comité de suivi de l'ABC a été constitué, il réunit des élus, agriculteurs, enseignants, habitants volontaires, les autres partenaires institutionnels (PNC, SMHVC, CD48, SUPAGRO) et les associations naturalistes locales.

La dynamique citoyenne d'observation, de collecte et de partage de l'information naturaliste est forte, avec une base de données collectives de photographies accompagnées d'identification (l'un des bénévoles compétent peut saisir directement les observations naturalistes confirmées dans la base de données du PNC).

La première Fête de la Nature a été organisée en 2018, réunissant une cinquantaine de personnes, avec présentation du travail des enfants, sortie à la découverte des traces ou des plantes à usages ainsi qu'un atelier de collecte des paroles d'habitants. Une liste de diffusion par mail animée par un habitant bénévole annonce les animations et rendez-vous.



Figure 21. ABC Fête de la Nature 2018 © Parc national des Cévennes

A l'école communale (2 classes multiniveaux), la biodiversité constitue le fil rouge pédagogique tout au long de l'année. Plusieurs intervenants interviennent en classe ou sur le temps périscolaire aux côtés des deux enseignants : l'animateur scientifique du Syndicat mixte des Hautes Vallées cévenoles (SMHVC), un technicien accueil et sensibilisation du Parc national des Cévennes, et un bénévole (maraicher sur la commune et naturaliste) dans une démarche

générale fondée sur l'exploration avec les enfants des environs de l'école. Quelques exemples d'activités d'observation et de découverte de la nature :

- chauves-souris : concours de dessins, posters, construction et suivi de gîtes, plaquette sur les préjugés, animations et sorties dans le cadre de la Nuit internationale de la Chauve-souris...
- oiseaux : construction de nid artificiel à hirondelle et planchette anti-déjection, posés sous le préau de l'école à côté d'un nid naturel (et occupés tous les deux lors de notre visite), sorties mésanges, nichoir à sitelle...
- reconnaissance des arbres ;
- escargots : protocole de sciences participatives Vigie-Nature ;
- collecte des petites bêtes à l'aspirateur à insectes et vie du sol.
- Un stage de découverte des papillons a aussi été organisé avec le SMHVC au village-vacances.



Figure 22. Gîte à chiroptères ©Mélanie Guiot



Figure 23. Sciences participatives et observation de la nature par les élèves de l'école © Gilles Lecuir



Figure 24. Réalisation et pose d'un nid artificiel pour les hirondelles, préau de l'école © Gilles Lecuir



Figure 25. Gîte à chiroptères, préau de l'école © Gilles Lecuir

AUTRES ACTIONS PARTICIPATIVES OU CITOYENNES EN LIEN AVEC LE THEME « CONCEPTION ET GESTION ECOLOGIQUE DES ESPACES DE NATURE »

Jardin pédagogique

Un jardin pédagogique au naturel (potager et petits fruits) a été créé par les élèves et enseignants de l'école avec l'aide d'un bénévole,

maraicher local qui en assure aussi l'entretien pendant les vacances scolaires.



Figure 26. Hôtel à insectes, simplissime, au jardin pédagogique de l'école © Gilles Lecuir

Voie verte

L'ancienne voie ferrée de Sainte Cécile d'Andorge à Florac, exploitée de 1909 à 1968, traverse la commune sur 13 km. Elle fait l'objet d'un projet d'aménagement en voie verte la « [ligne verte des Cévennes](#) » à horizon 2020 porté par le Département de la Lozère, la Région Occitanie et l'Etat avec les communes réunis au sein d'un syndicat mixte. Le dossier technique et le financement des travaux (essentiellement restauration d'ouvrages d'arts) sont prêts.

La commune et le Parc ont conçu en parallèle une signalétique pédagogique pour marquer un sentier d'interprétation constituant une boucle empruntant une partie de la voie verte, le sentier de Champermal. Les panneaux sont en fabrication et seront posés dès que possible.



Figure 26. La voie verte utilise le tracé de l'ancienne voie ferrée © Gilles Lecuir



Figure 27. Gîte à chiroptères posée sur la voie verte par les écoliers dans le cadre de l'ABC © Gilles Lecuir

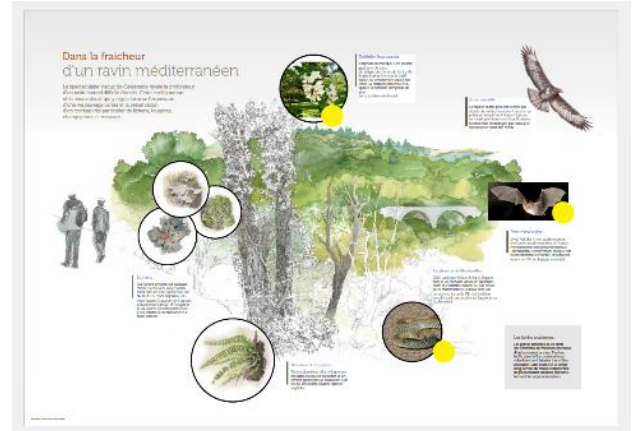
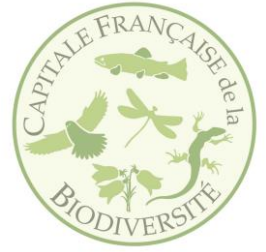


Figure 28. Un des panneaux du sentier de Champernal © Gilles Lecuir



Evaluateurs :

Agnès DUTEYRAT et Mélanie Guiot, CEREMA

Gilles LECUIR, Agence régionale de la Biodiversité en Île-de-France

Bruno TAMAGNA, Agence française pour la Biodiversité

Date de la visite de terrain : vendredi 6 juillet 2018

Personnes rencontrées :

Gérard ROUQUETTE, maire de Saint-Privat de Vallongue

Christiane PONGE, conseillère municipale

Dominique RAYMOND, agent communal

Perrine JOLION, professeure des écoles

Samuel ZIMMERMAN, exploitant agricole

Denis PRAT, habitant

Pascal MATHIS, habitant

Emilie BRES, directrice du Syndicat mixte des Hautes vallées cévenoles

Sylvain TOUVENET, animateurs scientifique, Syndicat mixte des Hautes vallées cévenoles

Mariane BENOIT, déléguée territoriale pour le massif des vallées cévenoles, Parc national des Cévennes

Laurent BELIER, technicien accueil et sensibilisation, Parc national des Cévennes

Simon LEFEBVRE, technicien agri-environnement, Parc national des Cévennes
